

APSYS

CHARTRE ETHIQUE

2023

A QUI S'ADRESSE CETTE CHARTE ?

La charte éthique s'adresse à **tous les collaborateurs du Groupe Apsys**, quels que soient leur niveau hiérarchique, leur lieu de travail ou la fonction qu'ils occupent.

Elle vient compléter les autres politiques, règles internes et chartes existantes et déjà déployées dans le Groupe.

Chaque collaborateur doit **prendre connaissance** de la présente Charte, **s'engager à la respecter** dans le cadre de ses activités et de ses responsabilités et **se conformer aux lois et réglementations** en vigueur.

POURQUOI CETTE CHARTE ?

La Charte fixe les règles et les grands principes de l'éthique des affaires au sein du Groupe et permet à chaque collaborateur d'en comprendre les principaux sujets et de répondre aux éventuelles situations ou questionnements.

Afin d'éviter tout risque, chacun doit **s'interroger sur l'attitude à adopter** face à des situations sensibles ou inhabituelles. En cas de doute/de questionnement, la règle est de consulter sa **hiérarchie** ou le **référént éthique** afin d'en discuter avant d'agir.

Un **dispositif d'alerte** est mis en place et est précisé dans le présent document. Il permet de traiter tout signalement sur les dispositions de la présente Charte et/ou d'obtenir aide et conseil sur son contenu et ses modalités de mise en œuvre.

Le Groupe Apsys tient également à s'assurer que ses partenaires, prestataires et fournisseurs respectent des principes équivalents à ceux définis dans la présente Charte qui est portée à leur connaissance.

La présente charte est mise à disposition sur le site du Groupe : www.apsysgroup.com. Elle est traduite en anglais et en polonais.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Il y a des choses évidentes qu'on fait naturellement, instinctivement. Tellement naturellement qu'on oublie d'en parler. L'éthique en fait partie ; pourtant c'est un élément essentiel chez Apsys, pour nous tous, qui œuvrons chaque jour pour nos réalisations.

Depuis la création d'Apsys, le respect et la responsabilité sont au cœur de nos actions. Notre stratégie RSE reflète ces engagements et irrigue, à tous les niveaux et de manière transverse, une culture partagée par tous. Ces valeurs fondamentales s'expriment bien sûr dans la façon dont nous concevons, réalisons et gérons nos actifs.

Avec cette Charte éthique, nous avons souhaité formaliser les principes qui guident notre démarche. Elle fixe les règles et les grands principes de l'éthique des affaires, qui président à nos actions. Elle s'inscrit également dans le cadre de l'engagement volontaire pris par Apsys en souscrivant au Pacte Mondial des Nations Unies.

L'implication de tous dans le respect des valeurs et des principes éthiques d'Apsys est essentielle pour nous permettre de mener à bien notre mission, de garantir notre image et notre réputation. Chaque collaborateur a ici un rôle à jouer : quels que soient sa fonction et le pays dans lequel il exerce, chacun se doit d'agir avec intégrité, dans le respect de ses clients, ses collègues et ses partenaires.

Ce sont ces engagements qui nous rassemblent et qui nous permettent de concevoir et gérer des réalisations exemplaires et à l'image de notre raison d'être : « sublimer la ville en développant des lieux uniques qui rendent la vie de tous plus belle ».

Je sais pouvoir compter sur vous pour respecter et partager cette Charte éthique au quotidien.

Maurice Bansay



CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS – DEVOIR DE LOYAUTÉ

Le Groupe Apsys est attaché au respect de la confidentialité concernant notamment les informations de ses collaborateurs, de ses clients et de ses fournisseurs.

Chaque collaborateur a un devoir de loyauté et est soumis à une obligation de confidentialité vis-à-vis de son employeur. Il est responsable des informations confidentielles qu'il reçoit ou traite, et ne doit les utiliser que dans le cadre de ses fonctions professionnelles. En cas de départ, aucun collaborateur n'est autorisé à conserver des documents internes.

UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION

La Charte informatique édicte les règles d'utilisation des outils informatiques et de communication. Chaque collaborateur est collectivement et individuellement responsable de l'utilisation efficace et adéquate des outils informatiques et de communication.

Dans le cadre de conversations ou de publications notamment sur les réseaux sociaux, chacun doit s'exprimer avec réserve et retenue et doit veiller à ce que ses communications soient empreintes de bonne foi.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Groupe Apsys accorde une importance particulière à la protection de la vie privée de ses collaborateurs. Ainsi, il s'engage dans le cadre de ses activités à :

- sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux liés au traitement des données à caractère personnel ainsi qu'à la protection de la vie privée ;
- limiter la collecte des données aux informations pertinentes et strictement nécessaires à la réalisation de l'objectif poursuivi ;
- traiter les données personnelles de manière loyale, licite et transparente ;
- prendre toutes les précautions utiles pour garantir la sécurité des données collectées ainsi que leur confidentialité.

Le Groupe Apsys veille par ailleurs au respect de ces principes par les prestataires auxquels il pourrait confier la collecte ou l'utilisation de données personnelles.

LES RELATIONS AVEC LES CLIENTS, PARTENAIRES ET FOURNISSEURS

Le Groupe Apsys se mobilise pour la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts et encourage des pratiques commerciales loyales dans le cadre de ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.

PRATIQUES COMMERCIALES

Le Groupe Apsys condamne toute pratique commerciale déloyale ou anticoncurrentielle et veille à mettre en œuvre des pratiques loyales et transparentes dans le cadre de ses activités.

L'entreprise exige de ses collaborateurs, ainsi que de ses parties prenantes, qu'ils adoptent de bonnes pratiques notamment en s'abstenant de communiquer toute information stratégique à ses concurrents.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

Le Groupe Apsys est attaché à une conduite intègre des affaires. Il condamne toute opération de corruption, de trafic d'influence ainsi que toute pratique frauduleuse, dans l'ensemble de ses activités.

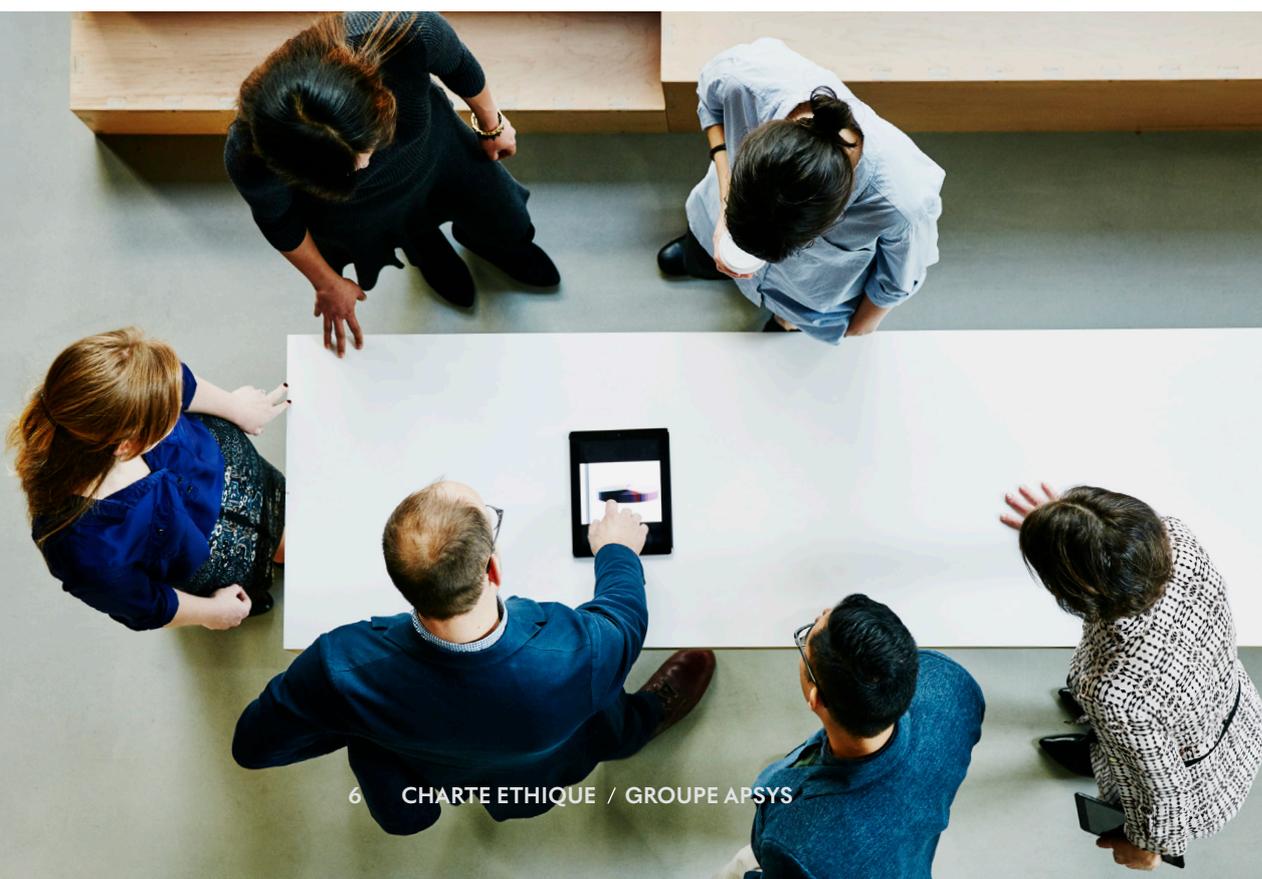
Afin de lutter contre tout risque de corruption et de trafic d'influence, le Groupe Apsys interdit à ses

collaborateurs de recevoir ou d'octroyer à un tiers des avantages indus dans le but d'obtenir un traitement de faveur. L'entreprise invite tout collaborateur se trouvant confronté à une interrogation en lien avec de telles pratiques à prendre contact avec sa hiérarchie, avant toute prise de décision.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le Groupe Apsys est attaché au respect des principes de loyauté et d'impartialité. Chaque collaborateur a l'obligation d'agir de bonne foi en évitant toute action susceptible d'entrer en conflit avec les intérêts du Groupe, ou qui pourrait nuire à sa réputation. Ainsi, chaque collaborateur s'engage à alerter sa hiérarchie en présence d'une situation de conflit d'intérêts.

Le Groupe veille notamment à mener des actions de communication auprès des tiers.





L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe Apsys s'attache à préserver l'environnement et mène des actions qui lui permettent de réduire l'impact environnemental de ses activités.

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe Apsys agit pour la protection de l'environnement sur l'ensemble de ses activités.

Il veille à former et à sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs à ces sujets.

PROCÉDURE D'ALERTE

Un système d'alerte spécifique est à disposition des collaborateurs et de l'ensemble des parties prenantes : alertethique@apsysgroup.com.

Tout signalement, effectué de façon sincère et désintéressée, sera traité de manière confidentielle selon le process établi.

GOUVERNANCE

Un comité éthique a la charge du pilotage des sujets éthiques. Il se réunit au minimum 2 fois par an. Il se compose des fonctions suivantes :

- Directeur Général Développement et Opérations
- Directeur Financier Groupe
- Directrice Générale Adjointe Leasing & Innovation
- Responsable Juridique Corporate
- Responsable RSE

GLOSSAIRE

CORRUPTION ACTIVE : la proposition d'un avantage quelconque à une personne pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte facilité par sa fonction ou sa mission est le fait du corrupteur.

CORRUPTION PASSIVE : la sollicitation ou l'acceptation d'un ou des avantages proposés par une personne pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction ou de sa mission ou facilité par sa fonction ou sa mission est le fait du corrompu.

TRAFIC D'INFLUENCE : désigne le fait pour une personne de recevoir – ou de solliciter – des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, dans le but d'abuser de son influence, réelle ou supposée, sur un tiers afin qu'il prenne une

décision favorable. Le trafic d'influence implique au moins trois acteurs : le corrupteur souvent également bénéficiaire (celui qui fournit des avantages et des dons), l'intermédiaire (celui qui utilise le crédit qu'il possède ou qu'on lui prête du fait de sa position) et la personne cible qui détient le pouvoir de décision (autorité ou administration publique, etc).

Comme la corruption, le trafic d'influence peut être actif (quand il résulte des propositions du bénéficiaire de la décision) ou passif (quand il procède de sollicitations ou de l'accord de l'intermédiaire).

CONFLIT D'INTÉRÊTS : constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre la fonction exercée au sein d'une entreprise et un intérêt personnel, de sorte que cette interférence influe ou paraisse influencer l'exercice loyal de la fonction pour le compte de cette entreprise.

www.apsysgroup.com

APSYS ENSEMBLE,
UNE AUTRE VILLE
EST POSSIBLE.